

REF.

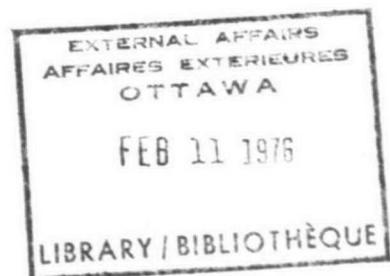


STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.

DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX AFFAIRES
EXTÉRIEURES, L'HONORABLE
ALLAN J. MACÉACHEN,
LORS DE SON DÉPART DE
L'ARABIE SAOUDITE,
RIYAD, LE 15 JANVIER 1976



Avant de vous faire part de la substance de mes entretiens avec les autorités saoudiennes, je tiens à vous indiquer à quel point j'apprécie l'occasion qui m'est offerte de délaissier momentanément les rigueurs de l'hiver canadien pour le climat plus serein de l'Arabie Saoudite. Je désire exprimer mes remerciements les plus chaleureux à mon hôte si aimable, le Prince Saud, qui avec ses collègues et collaborateurs, a tout fait pour rendre mon séjour agréable et mémorable. Je veux aussi souligner à quel point j'ai été honoré d'être reçu par Son Altesse Royale le Prince Fahd avec qui j'ai eu un échange de vues très intéressant.

Je pense que vous êtes tous au courant que c'est ma première visite au Moyen-Orient. J'arrive directement du Caire où j'ai été reçu par le Président Sadat. J'ai eu des discussions très utiles avec le Ministre des Affaires étrangères Fahmy et avec d'autres personnalités du Gouvernement égyptien; pendant les prochains jours j'ai l'intention de m'arrêter en Jordanie, en Iraq et en Israël. Le but de mon périple au Moyen-Orient est d'obtenir de première main une évaluation des problèmes, réalisations et aspirations des différents pays de cette région qui, de l'avis de tous, a eu et continue de tenir le premier rang dans l'histoire. Parce que l'Arabie Saoudite est le berceau de l'Islam, et parce que son importance économique s'accroît rapidement, elle contribue une étape essentielle de ma tournée.

A la faveur des entretiens approfondis avec le Prince Saud et d'autres ministres nous nous sommes efforcés d'identifier les façons et les moyens de développer davantage les relations bilatérales très amicales qui existent déjà entre le Canada et l'Arabie Saoudite. Notre approche consiste à déterminer les objectifs primordiaux de nos deux pays dans les domaines tels que l'économie, et par la suite à entamer les discussions pour savoir de quelle façon chaque pays peut contribuer à la réalisation de ces objectifs. A ce propos, les autorités saoudiennes m'ont renseigné sur les objectifs impressionnants du plan quinquennal de développement et j'ai décrit les besoins canadiens en importation de pétrole, notre politique d'investissement, ainsi que notre disponibilité et notre capacité de contribuer à la réalisation de nombreux secteurs du plan de développement saoudien. Nos discussions ont permis de découvrir l'ampleur des possibilités de coopération économique saoudi-canadienne ainsi que l'aptitude et la volonté de nos deux pays de renforcer nos relations à notre avantage mutuel. A titre d'expression concrète du sérieux avec lequel nous entendons, de part et d'autre poursuivre ce but, je suis très heureux d'annoncer que les gouvernements du Royaume d'Arabie Saoudite et du Canada ont décidé d'établir un Comité mixte de coopération économique et technique. Le Prince Saud et moi-même avons signé un Mémoire d'entente à cet égard. Il a été convenu que la première réunion de ce comité se tiendrait à Ottawa au début de l'été. Comme indication supplémentaire de l'expansion des relations bilatérales entre nos deux pays, le Prince Saud m'a annoncé la très bonne nouvelle de nomination prochaine d'un Ambassadeur saoudien au Canada, en résidence à Ottawa.

Au sujet des questions économiques internationales, nous avons discuté des perspectives offertes à la Conférence sur la coopération économique internationale qui a tenu sa première réunion à Paris le mois dernier. Du fait que cette importante conférence a été originellement proposée par l'Arabie Saoudite et que je suis l'un des deux co-présidents de cette conférence, l'Arabie Saoudite et le Canada ont un intérêt particulier, à discuter du travail de celle-ci dans les domaines clef de l'énergie, des matières premières, du développement et des finances.

J'ai aussi passé en revue avec le Prince Saud ainsi qu'avec le Ministre des finances la situation monétaire internationale et les programmes canadiens et saoudiens d'aide qui forment un chapitre d'importance croissante de la politique étrangère des deux pays. D'un commun accord il a été convenu que le Canada et l'Arabie Saoudite se consulteront de façon continue sur toutes questions économiques mondiales.

Au niveau politique, le Prince Saud et moi-même avons passé en revue: la situation actuelle au Moyen-Orient, y compris le récent accord de désengagement entre Israël et l'Égypte; les opérations de la Force d'urgence des Nations Unies au Sinaï et de la Force d'observation du désengagement sur les hauteurs du Golan; et finalement les efforts de l'Office de l'UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) en vue de soulager la misère des réfugiés palestiniens. Le Canada, comme vous le savez, est l'un des principaux contributeurs à la fois à l'UNRWA et aux forces de maintien de la paix des Nations Unies. A l'occasion de ces entretiens je ne me suis pas hasardé à suggérer ce que devraient être les détails d'une résolution de paix éventuelle au Moyen-Orient. Le Gouvernement canadien a de façon soutenue adopté la position qu'il appartient aux parties elles-mêmes de chercher un règlement négocié en accord avec les résolutions 242 et 338 et tous les principes qu'elles consacrent. Le Gouvernement canadien croit que la reconnaissance de frontières sûres pour tous les états de la région, de pair avec le respect de leur souveraineté, de leur intégrité territoriale, et de leur indépendance politique sont les éléments essentiels d'un règlement équitable et durable. De la même façon, toute solution du conflit pour être équitable et durable devra tenir compte pleinement des intérêts et aspirations légitimes de tous les peuples de la région y compris les Arabes palestiniens. C'est dans ce contexte que je me suis plu à écouter l'avis du Gouvernement saoudien sur le problème du Moyen-Orient, d'autant plus que ce gouvernement a intérêt à la solution de ce problème et les moyens de jouer un rôle significatif dans la réalisation d'un règlement.